

## **INTERVENTION DE ROGER MELLOUËT**

Président de la Commission Finances, Evaluation et Service public départemental

### **Séance plénière du Conseil général du Finistère du 23 juin 2011**

*Seul le prononcé fait foi*

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le projet de décision modificative n°1 qu'il vous est proposé d'adopter aujourd'hui s'élève à 18,13M€, soit un montant plus élevé que celui des années passées. C'est le fruit d'un contexte particulier, marqué par une réforme des finances locales qui a accrue fortement l'incertitude dans la préparation et l'anticipation budgétaire des collectivités.

En effet, en janvier dernier, alors que nous devons finaliser notre budget primitif pour l'année 2011, un certain nombre d'informations sur nos recettes fiscales ne nous étaient pas parvenues. Les services fiscaux dans le Département n'étaient pas en capacité de nous les donner contrairement aux années passées. Nous avons toutefois souhaité maintenir le vote de notre budget dès janvier afin de ne pas ralentir nos projets et de ne pas laisser nos partenaires – dans le domaine de la solidarité par exemple – sans assurances quant aux financements dont ils pourraient bénéficier.

Notre budget a donc été adopté en tenant compte de la réalité des éléments dont nous disposions pour le bâtir.

Les mois qui se sont écoulés depuis nos débats des 27 et 28 janvier ont vu arriver des recettes nouvelles que nous ne pouvions anticiper. Celles-ci sont pour l'essentiel dues à la très bonne dynamique en fin d'année des droits de mutations perçus par le Conseil général sur les transactions immobilières. C'est un signe positif quant à la santé de notre département mais – on le sait tous – cette ressource est fragile et difficilement prévisible. Rappelons-nous que nos recettes de droits de mutation ont plongé de 88M€ à 57M€ entre 2007 et 2009, soit - 35% en seulement 2 ans !

Aussi comme nous venons de le voir dans la présentation du CA, notre résultat définitif 2010 s'élève à 42,84M€, soit 2,84M€ de plus qu'anticipé en janvier dernier, et ce grâce à la bonne tenue des droits de mutation.

De plus, nous avons eu la confirmation le 23 mars dernier seulement que nous étions éligibles au fond national de péréquation des droits de mutation et qu'une somme de 6,7M€ nous était attribuée à ce titre. Cette nouvelle recette ne pouvait donc être anticipée d'autant plus que le mécanisme définitif de calcul n'a été approuvé par le Parlement qu'à la toute fin du mois de décembre... Les services du Ministère des finances ont ensuite « mouliné » quelques semaines pour pouvoir donner des chiffres. Et nous n'avons donc su qu'en mars si nous étions bénéficiaires ou contributeurs de ce fond national de péréquation et à quelle hauteur. Fin mars, avouez que c'est bien tard pour une collectivité comme la nôtre pour bâtir avec suffisamment de certitudes le budget d'une année qui est déjà largement entamée...

Quelques autres recettes nouvelles de fonctionnement doivent être également constatées, à hauteur d'un peu plus de 2M€. Elles concernent des ajustements suite aux notifications de contributions de l'Etat et également quelques ressources dans le domaine de l'insertion qui s'équilibrent en recettes et en dépenses.

En investissement, là aussi, nous devons enregistrer de nouvelles recettes pour cette DM1. Celles-ci relèvent pour l'essentiel soit d'une écriture comptable qui s'équilibre en recettes et dépenses pour le partenariat public privé « haut débit » pour 2,6M€, soit d'une inscription en recette au titre d'une avance en garantie d'emprunt pour 1,56M€.

A quoi souhaitons-nous consacrer ces marges de manœuvre ? Elles nous permettent d'abord d'ajuster nos dépenses de fonctionnement à hauteur d'1,5M€ en abondant notamment les fonds d'aides d'urgence en réponse à l'augmentation de la précarité et en augmentant les crédits dans le domaine de l'aménagement du Finistère (desserte des îles et contrats de territoire). 1,3M€ viennent aussi consolider nos dépenses imprévues en fonctionnement afin de disposer de marges en prévision de la DM2 à l'automne.

Une fois ces ajustements en fonctionnement arbitrés, nous savons pouvoir disposer de 18,5M€ à consacrer au financement de l'investissement :

- 2,8M€ de résultat 2010 complémentaire,
- 6,6M€ de plus en excédent de fonctionnement,
- 1,3M€ de FCTVA supplémentaire après notification,
- 3,9M€ de dépenses imprévues inscrites au BP et restant à affecter,
- 3,9M€ de crédits caducs ou reportés sur l'exercice 2012.

Près de 4M€ sont ainsi consacrés au versement des subventions du Conseil général dans les domaines où des « listes d'attente » s'étaient constituées : eau et assainissement, patrimoine historique, enseignement primaire... Le Conseil général n'avait en effet pas pu prévoir le versement de ces aides l'année N dans la mesure où la profusion de projets entraînait une demande de subvention plus élevée que les crédits disponibles sur ces dossiers.

Par ailleurs, et pour un montant bien plus important, près de 15M€ de crédits ont été ajoutés en investissement, essentiellement dans le cadre de projets prévus en 2012 et qui pourront être financés dès cette année. Cela concerne des opérations en maîtrise d'ouvrage directe du Conseil général ou des projets de partenaires qui cheminent plus rapidement que prévu.

Dans ces deux cadres – listes d'attente d'un côté et crédits nouveaux de l'autre – permettez-moi de citer quelques exemples :

- 2,5M€ vont permettre de soutenir les projets de plusieurs communes dans le domaine de l'eau et l'assainissement ;
- De même, 2,5M€ pour les travaux de nombreuses communes pour l'aménagement et l'amélioration du cadre de vie ;
- 3M€ pour soutenir le projet du port de Roscoff mené par la CCI de Morlaix ;
- 1,9M€ pour verser les subventions dans le domaine économique pour des aides aux entreprises, l'enseignement supérieur, la recherche ou l'agriculture ;
- 1,6M€ pour subventionner les collectivités dans leurs projets de valorisation du patrimoine architectural et archéologique ;
- 870 000 € pour solder des subventions à des communes dans le cadre d'investissements pour des écoles, locaux périscolaires et restaurants scolaires ;
- 550 000 € pour répondre à l'avancement des travaux dans des établissements pour personnes handicapées ;
- 550 000 € pour les équipements sportifs communaux, dans le cas présent la salle omnisport de Plouhinec ;
- 1,1M€ pour anticiper des travaux routiers prévus en 2012 sur notre réseau routier départemental ;
- Ou encore 500 000 € pour des travaux supplémentaires dans les collèges publics...

Au terme de cette décision modificative, notre enveloppe totale d'investissement s'élève donc à près de 159M€, contre 143M€ lors du vote du budget en janvier dernier. Cette augmentation permet essentiellement de répondre aux besoins de nos partenaires – au premier rang desquels les communes et communautés du Finistère – puisqu'environ 90% des nouveaux crédits d'investissement qu'il nous est proposé d'adopter seront versés en subvention à des tiers.

Cet effort très important se fait sans recours supplémentaire à l'emprunt mais rappelons-le, grâce à des recettes qui n'étaient pas prévisibles en janvier dernier. Tant mieux, pourrais-je dire, si nous pouvons constater ces marges de manœuvre ! Mais est ce que ce sera à nouveau le cas l'an prochain ? Si oui, à quelle hauteur ? Comment pouvons-nous bâtir des projets pour notre Finistère sans aucune visibilité quant aux moyens dont nous disposerons à l'avenir ?